



SEANCE du 16 décembre 2022

Présents:

Le Président : Jean-Luc NIX (Welkenraedt)

Les Membres : Mr LEJEUNE, Aubel - ~~Mr FYON, Baelen~~ - Mr GARSOU, ff, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - ~~Mme BONNI, Disen~~ - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - ~~Mme DEJARDIN, Limbourg~~ - Mr HALIN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mr AUSTEN, ff, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - ~~Mme DELETTRE, Spa~~ - Mr DELVAUX, Sprimont - ~~Mr LEMARCHAND, Theux~~ - Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont - ~~Mr BELTRAN, Trœz~~ - Mr LOFFET, ff, Verviers - ~~Mr KLENKENBERG, Province de Liège~~

Commandant, ff : Major Frédéric VAASSEN

Monsieur Arnaud GARSOU, Bourgmestre de Blegny « faisant fonction » et désigné par le Bourgmestre empêché, Marc BOLLAND, remplace ce dernier à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Monsieur Joseph AUSTEN, Bourgmestre de Plombières « faisant fonction » et désigné par la Bourgmestre empêchée Marie STASSEN, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Monsieur Alexandre LOFFET, Bourgmestre de Verviers « faisant fonction » et désigné par la Bourgmestre empêchée Muriel TARGNION, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Le Président demande l'autorisation de porter un point en urgence à l'ordre du jour du présent Conseil. Les Membres acceptent à l'unanimité le point n°7 : Budget 2022 - Modification budgétaire n°3 – Service extraordinaire.

Communications :

- *Relevé des marchés public en cours de réalisation*
- *Etat trésorerie - Versements des dotations communales*
- *Loi 15 mai 2007 – Article 67 – Ratio 50/50 – Arrêté royal d'exécution – Nouveau courrier*
- *Budget 2023 – Échéance de versement des dotations communales - Proposition*
- *Fête du personnel – Organisation*
- *Calendrier des séances du 1er semestre 2023*
- *Mise « au rouge » de certains départs ambulances durant les réveillons*

1. Approbation du PV du 18 novembre 2022

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance publique du conseil du 18 novembre 2022.

2. Budget 2023 – Douzièmes provisoires et utilisation du dispo-code

Le Conseil autorise les douzièmes provisoires jusqu'à l'approbation du budget 2023 par les autorités de tutelle ainsi que l'utilisation du dispo-code sur les douzièmes provisoires pour toutes les dépenses du service ordinaire, aux codes fonctionnels 351 et 352.

3. Convention de remboursement aux Amicales – Approbation

Le Conseil approuve les conventions de remboursement aux Amicales telles que proposées.

Le remboursement sera effectué dès réception de la convention dûment signée.

4. Acquisition d'équipements de secours en milieu aquatique – Autorisation de dépense – Service extraordinaire

Le Conseil autorise l'acquisition du matériel complémentaire et approuver la dépense pour un montant de 17.726,38 € sur l'article 351/74420-51 du service extraordinaire.

5. Aménagement du véhicule ART - Autorisation de dépense - Service extraordinaire

Le Collège introduira une demande de subvention auprès de la Région wallonne pour l'aménagement du véhicule ART.

Le Conseil autorise l'acquisition de matériel en vue de l'aménagement du véhicule ART et approuve la dépense au service extraordinaire pour un montant de 2.972,85 € sur l'article 351/7431653 présentant un solde de 20.780,00 €.

Monsieur DROUGET entre en séance.

6. Caserne du Plateau – Travaux – Installation de rails d'exercice - Autorisation de dépense - Service extraordinaire

Madame DEJARDIN et Monsieur GODIN souhaitent que l'on suspende le point en attente d'une éventuelle intervention financière d'INFRABEL pour le placement.

Le Commandant précise que cela risque de provoquer la suspension des travaux de la caserne car les rails doivent être intégrés prochainement dans la dalle d'exercices durant l'aménagement de celle-ci.

Le Conseil :

- Sollicite INFRABEL pour éventuelle intervention financière pour le placement des rails d'exercices. Le Major VAASSEN transmettra le dossier complet aux deux Bourgmestres précités afin qu'ils sollicitent INFRABEL ;
- A titre subsidiaire, autorise l'installation de rails d'exercice sur le site de la caserne du Plateau et approuve la dépense au service extraordinaire pour un montant de 10.308,84 € sur l'article 351/72201-60.

Le point suivant a été proposé en urgence et transmis aux Membres en date du 14 décembre dernier.

7. Budget 2022 - Modification budgétaire n°3 – Service extraordinaire

Le Conseil arrête la modification budgétaire n°3 du service extraordinaire telle que proposée et autorise le paiement des 2 factures à concurrence de 3.129 euros TVAC.

Madame DELETTRE et Monsieur GODIN quittent la séance.

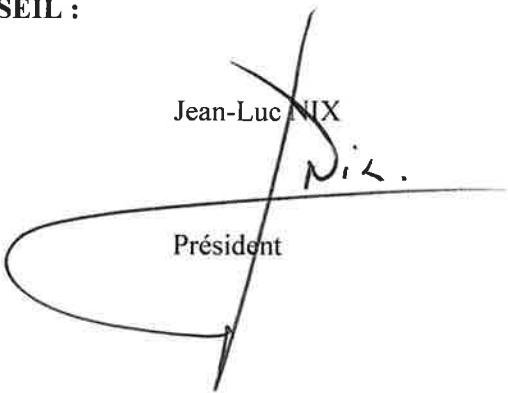
Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

Corinne LIEGEOIS,


Secrétaire

Jean-Luc NIX


Président